

Séance du 19 Octobre 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

ABSENT : /

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Vente aux enchères des anciens bâtiments de l'école A. Briand

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vous venez de prononcer la sortie du domaine public des bâtiments anciennement affectés à l'école A. Briand.

La Ville n'ayant pas vocation à garder dans son patrimoine des immeubles libres de toute occupation et devant subir d'importants travaux de rénovation, il est donc proposé de procéder à la vente aux enchères de ce bien.

Au regard des règles du P.L.U., ce terrain est destiné à accueillir principalement du logement, du service ou de l'activité tertiaire en général.

La mise aux enchères sera d'un montant de 300 000 euros, montant compatible avec l'estimation des Services Fiscaux en date du 30 mars 2006 et les conditions de la vente sont précisées dans le cahier des charges ci-joint.

Je vous propose donc :

- d'autoriser le lancement de la procédure de vente aux enchères du bien concerné,
- d'approuver le cahier des charges afférent à cette opération et ci-annexé,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte concrétisant la transaction avec la personne ayant proposé la dernière enchère.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave votent contre.

Mme Peyrucq, M. Larralde votent contre.

Mme Baratchart-Damestoy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.